

# Un père de trois enfants tué sur la route

[Voter0](#)

Publié le jeudi 20 décembre 2012 à 03H00

Richard Poindagé, 42 ans et père de trois enfants dont un de 6 mois, a été victime, lundi, d'un accident de la route. Son cousin, ivre à près de 2 grammes d'alcool par litre de sang, aurait perdu le contrôle du véhicule. La tribu de Paouta-Bai est en deuil.

Un mort, un blessé grave et trois blessés légers. Tel est le bilan de l'accident de la route en date du 17 décembre (lundi) qui vient de secouer la commune de Pouembout à la veille des fêtes. « Évidemment, quelques jours avant Noël, c'est une très mauvaise nouvelle, confie le maire Robert Courtot. J'appelle à la plus grande prudence des conducteurs vis-à-vis de l'alcool au volant. »

**Alcool.** L'alcool est la plus vraisemblable des causes de l'accident qui a coûté la vie à Richard Poindagé, 42 ans, père de trois enfants dont le dernier a tout juste 6 mois.

Lundi vers 17 heures, un véhicule circule sur la route de la presqu'île de Pouembout. À son bord, Richard Poindagé, le passager, et son cousin, le conducteur. Pour une raison qui devrait être prochainement déterminée par les gendarmes de la compagnie de Koné, leur véhicule se déporte sur la voie de gauche avant de percuter une voiture arrivant en face. S'en suivent plusieurs tonneaux et un choc sur le bitume 50 mètres plus loin.

Richard Poindagé, qui n'avait pas de ceinture de sécurité, se retrouve coincé sous le véhicule de son cousin. À l'arrivée des pompiers de la caserne de Koné, le père de famille est en arrêt cardio respiratoire. Le premier bilan est sans appel : traumatisme crânien, fractures des cervicales. Le médecin du Smur ne pourra que constater la mort du passager originaire de la tribu de Paouta-Bai. C'est là qu'il a été enterré, mardi matin, devant une majorité des 200 habitants de la tribu.

**Enquête.** Sur les lieux de l'accident, les pompiers ont pris en charge les quatre occupants de la voiture percutée, quatre femmes dont l'une est dans un état grave, les trois autres légèrement blessées. Une seule personne s'en est sortie indemne, le cousin de la victime, à savoir, le conducteur du véhicule à l'origine de l'accident mortel.

Les gendarmes de la compagnie de Koné l'ont placé en cellule de dégrisement avant de le transférer en garde à vue. Alcoolisé à hauteur de 1,94 gramme par litre de sang au moment des faits, il est sous le coup d'une poursuite pour homicide involontaire. L'enquête militaire devra définir les circonstances exactes de l'accident.

Richard Poindagé est la 52e victime de la route depuis le début de l'année. Une 53e personne a perdu la vie, mardi, lors d'une collision frontale à Moindou. En zone gendarmerie (hors Nouméa), pas moins de 41 personnes ont perdu la vie dans des conditions similaires cette année. L'an dernier à la même époque, le nombre de tués s'élevait à 50.

Aurélien Lalanne